

## Délibération n°2025-06-077

Date de convocation : 24 juin 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 42	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

### **Pôle des Métiers – Rapport annuel 2024 du délégataire**

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 du mois de juin à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Landivisiau, espace Yves Quéguiner, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSÉC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné  
procuration

M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire  
M. RAMONET Thierry à M. ABGRALL Dominique  
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. SALIOU Louis

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Conformément à l'obligation faite au délégataire de produire chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juin, à l'autorité délégante un rapport d'activité retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, l'association du Pôle des métiers a remis à la Communauté de communes son rapport pour l'année 2024.

Conformément à la réglementation en vigueur, communication de ce rapport doit être faite au conseil communautaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1411-3 ;

Vu la délibération n°2019-12-122 du 17 décembre 2019 approuvant le choix du concessionnaire du service public du Pôle des métiers ;

Vu le contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du pôle des métiers avec l'association du pôle des métiers, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 5 ans ;

Vu le bureau communautaire en date du 10 juin 2025 ;

Vu la conférence des maires en date du 17 juin 2025 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Robert Bodiguel, vice-président ;

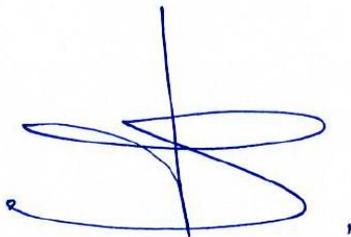
**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Prend acte du rapport 2024 du délégataire du Pôle des métiers, annexé à la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 02 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance,  
Louis SALIOU.

Le Président,  
Henri BILLON.



# CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU POLE DES MÉTIERS

**Année 2024**

## **Rapport Annuel d'exploitant**

(Prescriptions des articles L. 3131-5 et R. 3131-3 du code de la commande publique tout deux relatifs aux contrats de concession)

### **Informations générales :**

L'association Pôle des métiers assure une DSP pour la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Année 2024 : année d'activités essentiellement dues aux formations développées par les organismes et entreprises du territoire**

## **1 Tarifs/Contrats de concession (conv : art 42-1)**

**Les tarifs appliqués en 2024 sont conformes aux décisions du conseil communautaire :**

Libellé	Tarif
Studio 1 personne	309 € par mois
Studio 2 personnes	378 € par mois
Location de salle	118 € par jour

**Aucune modification n'a été apportée au contrat de concession**

## **2 Informations relatives à la performance et au remplissage de l'équipement (conv : art 42-2)**

### **2.1 - location de salle**

Sur l'année 2024, taux de location moyen de 29.04%. Contre 40,53% en 2023

**NB : Le calcul prend en compte tous les jours ouvrés de l'année malgré la fermeture estivale de certaines actions de formation.**

Le pôle des métiers loue des salles d'activité de formation pour :

- ⑩ la MFR de Landivisiau: utilisation d'une salle 9 mois pour la formation de stagiaires adultes
- ⑩ l'Iréo de Lesneven-mfr : utilisation de 1 salle à l'année en moyenne pour des stagiaires adultes (formation, maraîchage, soudure, pépinière, porc)
- ⑩ l'IBEP : locataire d'une salle et une petite salle depuis plusieurs années pour la préparation avenir jeune
- ⑩ le CLPS : locataire régulier pour un CAP Accompagnement éducatif petite enfance et au cours de 2024 l'accompagnement pour des accidentés du travail.
- ⑩ Un bureau à l'année pour le SDAEC et Terralliance

## - location ponctuelle mais régulière

- ⑩ la MSA : les services de la médecine du travail utilisent un bureau régulièrement pour les visites médicales du travail
- ⑩ Agriformation pour la formation des agriculteurs
- ⑩ Samson- Pichon plusieurs semaines de location de salles et la halle technique pour la formation de clients
- ⑩ Quelques entreprises en location pour une journée.

## 2.2 Hébergement:

Sur l'année 2024, taux de location moyen de 88.42 %. (contre **83.43 %** en 2023) pour 45 personnes.

Le pôle dispose de 29 studios meublés locatifs dont deux au rez-de-chaussée sont aménagés pour accueillir un public à mobilité réduite.

Les studios sont loués à la semaine, au mois ou pour des périodes plus longues.

### Le public accueilli :

- ⑩ des stagiaires adultes en formation
- ⑩ des salariés en contrat de travail par alternance: apprentissage ou contrat de professionnalisation ;
- ⑩ des salariés qui viennent travailler et/ou se former au pays: CDD, intérim, saisonniers, personnels en début de contrat.

Pour rappel, les locataires peuvent bénéficier des allocations logement selon leurs revenus.

## 2.3 Restauration :

Sur l'année 2024, le nombre de repas servi a été de **970** contre 1 290 en 2023.

Pour favoriser l'accueil de groupes, le pôle propose un service de restauration. La préparation des repas est confiée à des traiteurs locaux qui livrent les repas en liaison chaude.

Un minimum de 12 repas est nécessaire pour passer commande.

## 3 Situation du personnel (conv : art 42-3)

L'activité du pôle des métiers s'appuie sur deux forces : les bâtiments- équipements et les ressources humaines.

***L'association déléguée à la DSP a conventionné avec deux établissements qui mettent à disposition leurs ressources humaines à temps partiels : La MFR de Landivisiau 3 personnes et l'iréo de Lesneven 4 personnes.***

Fonction	Prénom NOM	Employeur	Temps annuel (h)
Directeur	François Pouliquen	Iréo de lesneven	780
Adjointe	Erell Le Guern	MFR Landivisiau	264
Accueil et formation	Erwan Gelébart	MFR Landivisiau	100
Agente administratif/ comptable	Christine Berthou	Iréo de lesneven	144
Agente de service/ ménage	Marie Pierre Roudaut	MFR Landivisiau	450
Agente de service/ restauration	Nathalie Le Tournel	Iréo de lesneven	300
Agent de service/ maintenance	Laurent Bloas	Iréo de lesneven	280

#### **4 Informations techniques (conv : art 42-4)**

##### **Consommation en fluide :**

**Eau : 970 m<sup>3</sup> (4 794.96€) contre 1319 m<sup>3</sup> en 2023**

**Electricité : 94 590 Kwatt heure (24 538.19€) contre 116 024 Kwatt en 2023**

**Fuel : 7 166 litres (7 865.71 €)**

#### **5 Informations financières (conv : art 42-5)**

Voir Compte de résultat détaillé

Le montant total des produits (DSP) pour l'année 2024 :	214 216.54 €
Le montant des charges liées à la DSP sont de	205 322,66 €
Résultat DSP	8 893,88 €

## Maintenance

Equipement	Prestataire	Durée du contrat
Portail extérieur et Portes sectionnelles Portes coulissantes	Portalp ZA de Rocomps 35410 CHATEAUGIRON 02 99 62 87 87	Reconduction annuelle tacite
Système téléphonique	Axians 16 Rue Louis Paturel ZAE du Perray, 22950 Trégueux 02 96 62 25 25	Reconduction annuelle tacite
Reprographie	SADA 17 Avenue de la Libération, 29000 Quimper 02 98 90 04 47	Reconduction annuelle tacite
Système de détection incendie	ASI 14 rue du Docteur Menguy 29270 CARHAIX 02 98 93 19 00	Depuis le 23/10/2012 Reconduction annuelle tacite
Extincteurs	SICLI Immeuble atrium 6 rue bas du village 35515 CESSON SEVIGNE 02 99 86 89 89	Depuis le 28/03/2011 Reconduction annuelle tacite
Ventilation	Engie Home service 30 rue de l'herbonière 35577 CESSON SEVIGNE	Depuis 01/12/2016 Reconduction annuelle tacite
Système électrique	Apave Nord Ouest Zac de Kergaradec 37 avenue du Baron Lacrosse 29803 BREST 02 98 42 14 44	Depuis 24/07/2017 Reconduction annuelle tacite
Pompe à Chaleur et chaudière	Engie Home service 30 rue de l'herbonière 35577 CESSON SEVIGNE 02 98 41 41 00	Depuis février 2013 Reconduction annuelle tacite
Matériel de cuisine	PICHON Echangeur saint Thonan 29800 SAINT THONAN 02 98 20 29 21	Depuis janvier 2022
Antiparasitaire	APA ZA de Triévin 29420 PLOUVORN	Depuis le 26/10/2015 Reconduction annuelle tacite

Maintenance informatique	FDMF 29000 Quimper	Adhésion réseau MFR
Protection des données	Wangarden 2 A rue Danton 92120 Montrouge	Reconduction annuelle

## **6 Projets et perspectives (conv : art 42-5)**

- ⑩ Augmentation des tarifs de location 2025 de 3 % déterminé par arrêté de la CCPL sur proposition du pôle des métiers.
- ⑩ Mise en place d'une porte ouverte annuelle pour une meilleure visibilité du Pôle

## **7 Accompagnement de la CCPL**

Le service technique de la CCPL apporte son expertise technique afin d'accompagner l'agent de maintenance du pôle des métiers.

Le service technique a été sollicité et est intervenu plusieurs fois pour parer aux infiltrations régulières d'eau de pluie dans le bâtiment de formation et coordonner les travaux de réfection suite au dégât des eaux et de la tempête Ciaran.

Rapport rédigé par Erell LE GUERN le 19 mai 2025  
Directrice du Pôle des Métiers

**Pôle des Métiers - Délégation Service Public**

**Compte de Résultat du 01/01/2024 au 31/12/2024**

	du 01/01/24 au 31/12/24	du 01/01/23 au 31/12/23		du 01/01/24 au 31/12/24	du 01/01/23 au 31/12/23
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Alimentation	1 327,39	1 124,93	Produits des activités	201 122,88	198 814,10
Fuel	7 865,70	6 670,47			
Produits d'entretien	706,93	1 378,48	Restauration	19 173,48	20 764,60
Autres achats	43 454,53	43 921,43	Location de salles	79 777,40	86 969,50
Prestations traiteurs	10 629,60	10 772,60	Locations de studios	101 832	90 678,00
Electricité	24 538,19	25 028,83	Location matériel	340	402,00
Eau	4 794,96	5 716,06			
Carburants	39	43,56			
Fournitures petits équipements	3 349,91	2 146,25			
Fournitures de bureau	171,28	271,46			
RRR obtenus sur achats (Cèdre)	-68,41	-57,33			
Charges externes	69 698	67 586,22	Produits de services	3 584,40	4 207,75
Location et charges locatives	44 000	44 000,00	Photocopies	3 534,40	3 507,75
Autres locations	0	340,68	Autres	50	700,00
Entretien Réparation	2 533,66	1 129,16			
Maintenance téléphonique / gestibase / autres	7456,88	7 733,63	Cotisation association	40	5,00
Assurances	2 716,86	2 656,13			
Pédago, Informatique	2750	2 628,79			
Honoraires divers	2031	1 865,78	Produits divers de gestion courante	50	11,61
Information Tiers	519,91	215,28			
Affranchissement	87,09	107,89			
Téléphone	2 118,51	2 917,02			
Services bancaires	63,88	3,76			
Cotisations	5420,01	3 988,10			
Impôts, taxes et assimilés	2 215	2 095,00			
Mise à disposition personnels	74 679,05	76 435,97			
Dotations aux amortissements	4 606,39	4 914,94			
Dotations aux provisions	0	0,00			
Perte sur créances	618	13,00			
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>205 170,79</b>	<b>204 140,44</b>	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>204 797,28</b>	<b>203 038,46</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>151,87</b>	<b>193,91</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 668,97</b>	<b>3 104,19</b>
Intérêts et charges assimilés	151,87	193,91	Produits financiers et produits assimilés	3 668,97	3 104,19
			Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>151,87</b>	<b>193,91</b>	<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 668,97</b>	<b>3 104,19</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5 750,29</b>	<b>0,00</b>
<b>BENEFICE</b>	<b>8 893,88</b>	<b>1 808,30</b>	<b>PERTE</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>205 322,66</b>	<b>204 334,35</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>214 216,54</b>	<b>206 142,65</b>